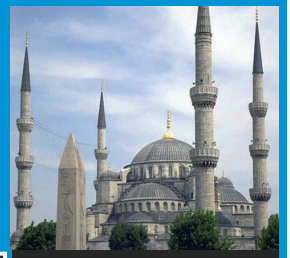


Le vrai visage de l'islam

Si Dieu l'avait voulu il aurait fait de vous une seule communauté. S5v48

Mensuel d'information islamique - N° 012 du 05 février au 05 mars 2014



Prix : 300 F CFA

PREVENTION
DES CONFLITS
La voie à suivre ! P.2

PAIX AU BURKINA
**La Facem initie
une cérémonie de
lecture du coran.** P.3

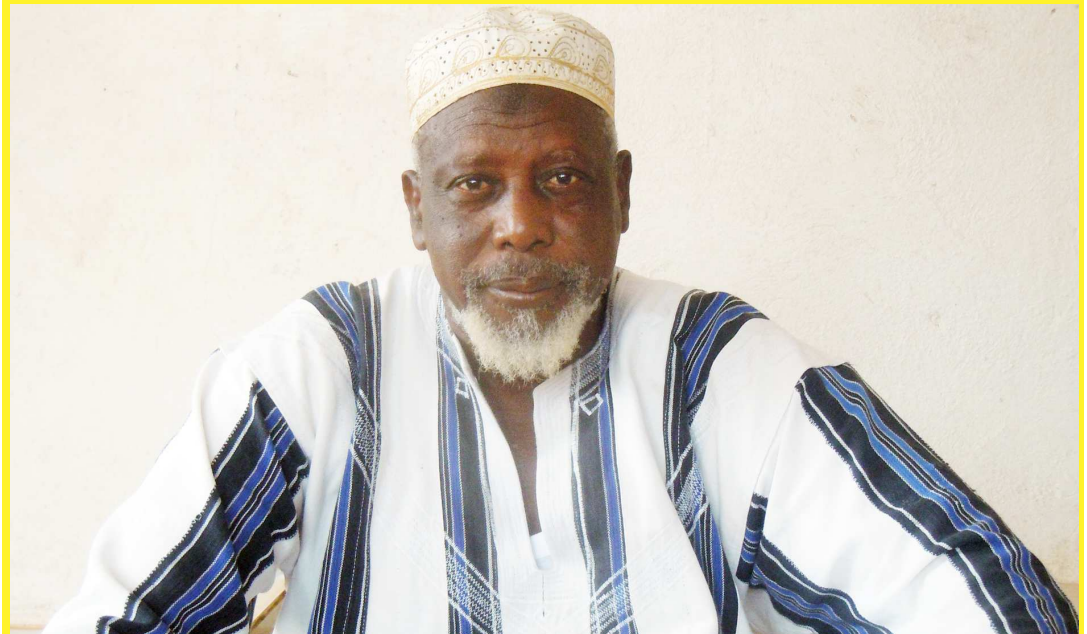


ISLAM ET
CONTRACEPTION
**Quelles
méthodes
peut-on utiliser ?** P.4

PURIFICATION DE LA
FEMME MUSULMANE
**La métrorragie
et ses règles.** P.6

PRIERE NAWAFIL
**Comment
répare-t-on
les erreurs ?** P.7

UN ENTREPRENEUR, UNE VISION, UNE FOI
**El Hadj Soumaïla Nana,
"une école" pour les musulmans
d'aujourd'hui et de demain** P.15 & 16



CHEIKH ABDOUL
FATHAH MAHMOU-
DOU DU NIGER
**"Il faut
revenir à la
définition
du terme
musulman"** P.8-9



VILLAGEOIS DE SAAB-TENGA
**L'association rahma et Sharjah
charity internationale volent au
secours des foyers vulnérables**



Les secrets de la concentration dans la prière P.11

Sommaire

UN ENTREPRENEUR, UNE VISION, UNE FOI
El Hadj Soumaïla Nana, "une école" pour les musulmans d'aujourd'hui et de demain

CHEIKH ABDOL FATHAH MAHMOUDOU
 DU NIGER
"Il faut revenir à la définition du terme musulman"

VILLAGEOIS DE SAAB-TENGA
L'association rahma et Sharjah charity internationale volent au secours des foyers vulnérables

PREVENTIONS DES CONFLITS
La voie à suivre !

PAIX AU BURKINA
La Facem initie une cérémonie de lecture du coran

ISLAM ET CONTRACEPTION
Quelles méthodes peut-on utiliser ?

PURIFICATION DE LA FEMME MUSULMANE
La métrorragie et ses règles

PRIERE NAWAFIL
Comment répare-t-on les erreurs ?

Les secrets de la concentration dans la prière

LE MAOULOUD A LA LIBULMESCO
La tradition a été respectée

**RECEPISSE**

Arrêté : n°2613/P/12/CAO/TGI/PF
 Siège social : Ouagadougou
 Secteur 10 - 01 BP 2481 Ouaga 01
 Portable : 76 93 60 93 / 79 91 05 66

Directeur de Publication :
 Guigma Arounan

Rédacteur en chef :
 Tiendrebéogo Ousmane

Equipe de rédaction :
 Tiendrebéogo Ousmane
 Ouédraogo Ahmad dit Karamssamba
 Zougrana Ablassé
 Nébié Zakaria
 Guigma Arounan
 Nana Moumouni

Montage :
 Déogracias Conceptions : 78 23 01 73

Annonces publicitaires :
 Pour tous renseignements,
 veuillez vous adresser à Rachid-production
 à l'adresse suivant :
 rachidproduction@yahoo.com où
 guigma.haroun@yahoo.fr

Imprimerie :
 IMPF : 79 87 61 60

PREVENTION DES CONFLITS**La voie à suivre !**

Le monde reste aujourd'hui encore en proie à de nombreux conflits qui représentent une entrave sérieuse au développement des populations. Pour cette raison, il paraît urgent d'engager un processus de prévention afin de faciliter un développement harmonieux et équitable.

La notion de prévention se résume à un ensemble de mesures et d'actions pour éviter le déclenchement d'un conflit qui peut mettre en péril l'équilibre social, politique et économique.

Comment prévenir les conflits à caractère religieux en Afrique ?

La prévention des conflits est l'une des principales obligations énoncées dans la Charte des Nations Unies et la responsabilité première incombe à cet égard aux gouvernements. Dans la résolution n°1366, adoptée le 30 août 2001, le Conseil de sécurité des Nations Unies se déclare résolu à poursuivre l'objectif de la prévention des conflits armés, en tant que partie intégrante de sa responsabilité principale dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Soulignant que c'est avant tout aux gouvernements qu'il incombe de prévenir les conflits, le Conseil de sécurité rappelle que l'ONU et la communauté internationale peuvent également jouer un rôle important en appuyant les efforts que déploient les gouvernements à cette fin et peuvent les aider à se doter de capacités dans ce domaine. Les Etats membres, ainsi que les organisations et structures régionales et sous-régionales doivent concourir à l'élaboration d'une stratégie globale de prévention des conflits.

Au jour d'aujourd'hui, le continent africain est en proie à la violence religieuse. Mais, comment prévenir un conflit sans en comprendre les causes profondes ? Là est la véritable question.

Les conflits prennent une connotation religieuse pour la simple raison que l'immixtion de la politique dans la religion est réelle et palpable. Partout d'ailleurs, en Afrique, les dirigeants qui parviennent au pouvoir ont comme une obligation morale de protéger les membres de la famille religieuse dont ils sont issus. Ces derniers deviennent des intouchables.

Dans la plupart des secteurs d'activités, on voit tout de suite disparaître l'ombre de la religion de l'élu.

Cette situation va certainement engendrer une crise. Les membres des autres confessions, laissés pour compte, vont vouloir revenir à la surface afin de faire valoir leurs droits de citoyens. Et la plupart du temps, l'esprit de vengeance l'emporte sur celui

de la réflexion et de la raison. Aux yeux et au su du monde entier, des musulmans et des chrétiens s'affrontent sans pitié et sans répit. C'est le cas actuellement en Centrafrique, pour ne citer que celui-là. Un autre conflit qui fait toujours la Une, c'est bien celui de la Syrie. Deux blocs s'opposent et aucun n'est prêt à lâcher prise. Le pouvoir d'obédience Chiite et ses acolytes, à l'image de l'Iran, du Hesbollah et de la Russie, s'activent très fort pour le maintien du pouvoir en place. De l'autre côté, nous avons la rébellion qui malgré ses échecs, est plus que jamais motivée à en découdre avec le système Bachar, soutenue dans ce sens par des puissances économiques de la région comme l'Arabie Saoudite, le Qatar, la Turquie et certains pays Occidentaux. En dehors de la religion, plusieurs autres causes sont sources de crises.

Une société où le chômage est élevé et où les jeunes se sentent exclus devient un terrain fertile pour l'apparition de groupes politiques et criminels violents. Oubliés et laissés pour compte, ces jeunes sont prêts à tout. Les groupes djihadistes ont toujours su toucher sur la sensibilité de telles personnes délaissées socialement. La pauvreté jointe à la discrimination ethnique ou régionale est aussi une cause de conflits.

Si nous prenons le Nigéria ou la république démocratique du Congo, certains individus estiment qu'il y a beaucoup d'ombres sur les richesses. Le pétrole, le Coltan, l'Or, le diamant et autres richesses sont sous le contrôle des régimes et des puissances étrangères.

L'autre facteur effarant mais dépendant du premier, c'est la circulation des armes dans ces régions et les trafics de tout genre sous l'œil indiscret des autorités et des puissances exploitatrices. Diviser dans le sang pour mieux tirer profit en échange de la dictature de ces dirigeants. Telle est la règle

Stratégies de prévention contre les crises et pour la préservation de la paix

Indépendamment des Etats, de nombreux acteurs peuvent contribuer à une action préventive efficace. Ces acteurs vont de l'Organisation des Nations Unies et autres organisations internationales et régionales aux organisations de la société civile. En tout état de cause, sans justice sociale, les crises restent inévitables. Sans dialogue inter-religieux, les conflits inter-religieux restent inévitables. L'accapement des richesses par une minorité, l'impunité grandissante et la corruption rampante sont aussi des facteurs précurseurs de crise □

Par A.G

**Pour vos critiques et suggestions
 veuillez contacter
 RACHID-PRODUCTION**

sous l'adresse :
rachidproduction@yahoo.com
guigma.haroun@yahoo.fr
01 BP 2481 Ouaga 01
Cél. : 76 93 60 93 - 79 91 05 66

PAIX AU BURKINA

La Facem initie une cérémonie de lecture du coran

La grande mosquée de Ouagadougou a été le lieu de convergence de fidèles musulmans, de prédicateurs, et d'imams hier jeudi 23 janvier dans la matinée. La raison, la Fédération des acteurs économiques musulmans du Burkina (FACEM-B) a, pour que la paix règne au Faso, initié une cérémonie de lecture de Coran et de bénédictions. La cérémonie s'est déroulée sous la présidence du Cheikh Mahmoud Bandé.

Des discours des hommes politiques, des acteurs de la Société civile, des religieux, des coutumiers, tous mettent en exergue les risques de rupture de la relative paix sociale au Burkina et qui risque de s'aggraver si rien n'est fait. Des solutions pour éviter d'en arriver là, chaque communauté y va de sa manière. La FACEM-B a, elle décidé de recourir au Coran pour implorer la clémence et la miséricorde d'Allah, afin qu'il calme les ardeurs des fils et filles du Burkina, pour que la paix règne au pays des hommes intègres. Pour l'occasion environ 400 imams, prédicateurs, et fidèles musulmans ont effectué le déplacement de la grande mosquée de Ouagadougou. Soumis aux consignes du Cheikh Mahmoud Bandé, responsable des Affaires islamiques dans le bureau de la Communauté musulmane, chacun tenait une brochure du Coran. « *Nous avons lu sept fois le Saint Coran en cette matinée pour demander à Allah de veiller sur le Burkina Faso. Dans notre religion, il y a plusieurs formes d'implorer le secours d'Allah. La lecture du Saint Coran est la forme la plus appropriée et la plus efficace* ». Ainsi, pour le Cheikh, le texte coranique contient un message de paix. Dans son adresse, il a rappelé la nécessité que les Burkinabè cultivent la paix entre eux. Au Burkina Faso, dira-t-il, nous constituons tous une seule famille, car dans chaque pe-



Le Cheikh Mahmoud Bandé a donné le ton de la lecture.

tite famille, ils s'y trouvent des personnes de tous les bords religieux que politiques. Ce qui fait que nous n'avons aucun intérêt à attiser des sentiments de haine, pouvant détériorer la paix sociale. Il a donc loué cette vision de la FACEM-B, représenté

par son premier responsable, El Hadj Alasane Kouanda, par ailleurs président de la fédération des petites et moyennes entreprises. Alasane Kouanda, ne passera pas par quatre chemins pour appeler les fidèles musulmans présents à cette cérémonie de



El Hadj Alasane Kouanda a demandé aux musulmans de continuer à implorer l'assistance de Dieu.

multiplier les prières pour que Dieu garde le Burkina Faso. Il revient sur les motivations profondes de l'organisation de cette séance de lecture et de bénédictions. « *Quand on écoute les acteurs politiques de nos jours, point besoin d'être devin pour savoir que la tension est vive. Que ce soit sur les réseaux sociaux ou dans les déclarations dans la presse, on sent que les cœurs se surchauffent* », dira-t-il. « *Allons-nous attendre que la situation se détériore complètement avant de commencer à agir ?, se demande-t-il* ». Et la réponse est connue : « *Evidemment non* », clame-t-il. C'est pourquoi en tant que structure apolitique regroupant des hommes d'affaires musulmans, des commerçants etc., la FACEM-B a trouvé dans le Coran l'un des moyens pour parer contre toutes velléités de dégradation du climat social. « *C'est aussi le lieu pour nous d'appeler les politiciens, chacun de son côté à cultiver l'esprit de fair-play. Nous demandons à chacun et ensemble d'éviter de plonger dans des invectives et, à mener le débat politique de manière courtoise dans le strict respect de l'autre. Nous sommes conscients que le jeu politique est fait de divergences, mais que chacun évite de cultiver l'inimitié, la haine de l'autre. C'est en faisant attention à tout cela, nous l'imaginons, que le Burkina Faso pourra continuer à aller de l'avant dans la paix et la sérénité* ».

Par Ousmane TIENDREBEOGO



Les fidèles musulmans en pleine lecture du texte coranique

ISLAM ET CONTRACEPTION

Quelles méthodes peut-on utiliser ?

La contraception est-elle autorisée en islam ? Répondre à cette question à propos de la contraception demande que l'on aborde tout d'abord la fonction que l'islam assigne à la sexualité. A ce sujet, il faut tout d'abord souligner que le mariage est le cadre à l'intérieur duquel les relations sexuelles sont permises. Puis il nous faut aborder la question de savoir comment l'islam perçoit-il les relations intimes : celles-ci ont-elles comme seul objectif – donc comme seul cadre de permission – la procréation ? On pourrait le penser en lisant ce Hadîth : “*Mariez-vous avec une femme qui vous aime et qui enfante : car je serai fier de votre multitude le jour du jugement*” (rapporté par Abû Daoud, et An-Nassâï).

Mais en fait, si la procréation demeure la finalité de l'existence du désir sexuel, ce n'est qu'un des objectifs que l'islam assigne à la sexualité. A côté de cela, il y a aussi le fait de vivre ce qui fait partie de la nature humaine – le plaisir sexuel – dans le cadre permis. C'est bien pourquoi il existe un autre Hadîth où le Prophète a dit que la sexualité vécue entre les époux était un acte de charité.

Les trois objectifs principaux à la sexualité

C'est pourquoi le savant musulman Ibn Qayyim a relevé trois objectifs principaux à la sexualité vécue dans le cadre du mariage : la procréation, le plaisir sexuel, et la pratique de ce qui contribue à l'équilibre humain, sur le plan physiologique (*Zâd ul-ma'âd*).

Il ne faut dès lors pas s'étonner si les sources de l'islam parlent d'une forme de contraception qui avait cours à l'époque du Prophète : le coït interrompu (en arabe: *al-'azl*).

Les causes pour avoir recours à la contraception

Pour le Cheikh Khâlid Saïfullâh, la règle générale à propos de la contraception est qu'elle est normalement à éviter (*mak'rûh*). Il ajoute qu'il est des causes qui la rendent interdite, (comme la crainte de la pauvreté, etc.), et il en est d'autres qui la rendent entièrement autorisée (par exemple la pré-

sence d'un risque établi d'une détérioration grave de la santé de la femme en cas de grossesse, la présence d'un risque établi de grave malformation de l'enfant à naître, la présence d'une maladie mentale entraînant l'incapacité de la femme à assumer ses devoirs de mère, la volonté d'espacer les naissances pour pouvoir donner aux enfants une meilleure éducation...).

Pour Al-Ghazâlî, par contre, la règle générale à propos de la contraception est la permission, tant qu'elle n'est pas entreprise pour une cause interdite, laquelle, par voie d'incidence, rendrait le recours à la contraception interdit aussi. Aussi, selon lui, il n'est pas besoin d'une cause valable pour que la contraception soit permise : il suffit qu'il n'y ait pas de cause interdite. Soulignons ici que s'il faut, d'une part, que le recours à la contraception soit en soi autorisé comme nous venons de le voir, il faut également et d'autre part que, dans le cadre de cette autorisation, le moyen auquel on a recours soit aussi autorisé...

Les moyens contraceptifs auxquels on a recours

Cheikh Khâlid Saïfullâh écrit qu'il serait faux de penser que, dans le cadre des causes valables autorisant la contraception, seules des méthodes de contraception dites “naturelles” telle que le coït interrompu soient autorisées. Au contraire, poursuit-il, on peut, par le biais du raisonnement par analogie, établir le caractère d'autres méthodes contraceptives. Cependant, rappelle-t-il, le raisonnement par analogie n'est valable que

s'il tient compte de l'ensemble des principes de l'islam. A analyser les différents moyens contraceptifs existant aujourd'hui, on s'aperçoit qu'ils consistent à avoir recours à un ou plusieurs des moyens suivants :

- soit on empêche les spermatozoïdes de parvenir jusqu'à l'ovule,
- soit on empêche l'ovulation,
- soit on n'empêche pas la fécondation d'un ovule par un spermatozoïde mais on empêche seulement la nidification de l'œuf,
- soit on supprime le fœtus après la nidification de l'œuf (dans le cas de l'avortement par exemple),
- soit on stérilise définitivement l'homme et/ou la femme.

Les moyens contraceptifs interdits : le moyen e : la stérilisation définitive de l'homme ou de la femme (ligature des canaux déférents chez l'homme, des trompes chez la femme, etc.), car le Prophète l'a interdit (*al-ikhhtisâ*). Le moyen d : l'avortement pour se débarrasser d'une grossesse non désirée.

Les moyens contraceptifs à éviter: le moyen c : toute méthode qui n'empêche pas la fécondation d'un ovule par un spermatozoïde mais qui empêche seulement la nidification de l'œuf, car comme Al-Ghazâlî l'a écrit, c'est déjà un premier niveau d'existence ; il s'agit donc d'une méthode qui n'est donc pas vraiment *contraceptive* (“qui agit avant la formation de l'œuf, contre la conception”) mais qui est *contragestive* (“qui agit après la formation de l'œuf, contre sa gestation seulement”).

Les moyens contraceptifs permis : Restent

en soi permis (dans le cadre des causes autorisant le recours à la contraception) : les moyens a et b : toute méthode qui, à l'instar du coït interrompu (*al-'azl*), empêche la rencontre de l'ovule et des spermatozoïdes (méthodes naturelles d'abstinence avant, pendant et juste après la période de l'ovulation, préservatif masculin ou féminin, crème spermicide, blocage de l'ovulation, etc.).

Khâlid Saïfullâh écrit également qu'il y a une différence entre le fait d'avoir recours à un moyen de contraception de façon individuelle et le fait d'établir ce recours au niveau de toute une société. Le premier, écrit-il, est possible dans le cadre suscité. Le second n'est selon lui pas permis.

Synthèse de la réponse

Le musulman et la musulmane gardent comme objectif de mettre au monde le plus grand nombre d'enfants possible, leur intention étant de leur donner une éducation qui sera – avec la permission de Dieu – à même d'en faire des êtres humains agissant pour Dieu et pour le bien de tous les hommes.

Il n'est cependant pas interdit à ce musulman et à cette musulmane d'avoir cet objectif en tant que principe général, tout en maîtrisant leur fécondité. A condition toutefois que cela soit fait dans le cadre de l'éthique musulmane, donc que cela soit fait à la fois pour une cause et par un moyen qui n'entrent en contradiction avec aucun principe des sources musulmanes.

Par Abu Waqâss

On peut se tromper

suivant les règles prescrites ?

Les plus importantes règles du comportement dans la mosquée:

- Ne pas élever la voix (même si on lit le Coran ou on invoque Dieu) au point de déranger quelqu'un.
 - Il n'est pas permis de parler de commerce.
 - Il ne faut pas demander ce qu'on a perdu à l'extérieur de la mosquée.
 - Je ne rentre pas à la mosquée avec une odeur nauséabonde sur mes affaires.
 - Je ne me fais pas accompagner par des enfants qui perturbent les fidèles dans la prière.
 - Je dois me diriger vers la qibla et je ne dois pas lui tourner le dos.
 - Je ne dois pas croiser mes doigts
- Est-ce que je participe à la construction de la mosquée financièrement ou par d'autres moyens ?

Juge-toi avant d'être Jugé

Le jour du Jugement dernier arrive inéluctablement. Chaque créature sera confrontée aux actes qu'elle a posés durant son passage éphémère sur cette terre. Pour éviter d'être désagréablement surpris, il est fortement recommandé de se faire une autocritique ainsi que nous l'a enseigné le Qur'an. « ... Que chaque âme réfléchisse sur ce qu'elle a posé comme acte pour demain ». Nous présentons un catalogue d'actes qui permettra à chacun de savoir où il en est avec ses devoirs vis-à-vis d'Allah.

LA PRIÈRE

Suis-je sincère avec Allah dans mes adorations ?

Est-ce que je m'acquitte de toutes mes prières à l'heure ?

Est-ce que je répète l'*adhan* avec le muezzin et dis mes invocations après chaque *adhan* ?

Est-ce que je préserve mes prières en groupe ? Suis-je le plus souvent possible au premier rang dans la prière ?

Est-ce que je fais la prière avec concentration et dévotion ?

Est-ce que j'allonge mes prosternations en insistant sur les invocations dans cette position ?

Est-ce que j'augmente mes prières surrogatoires ?

Est-ce que j'utilise les autres prières (telles la prière de consultation, la prière du besoin...etc) ?

Est-ce que je me réveille dans le dernier tiers

de la nuit pour prier ?

Est-ce que je m'acquitte de la prière du Vendredi et me présente tôt à la mosquée ?

Est-ce que je fais toutes les *Soumanes* du jour du Vendredi ?

A LA MOSQUÉE

Est-ce que je vais à la mosquée en dehors des heures de travail ?

Est-ce que je me comporte dans la mosquée

Est-ce que je participe au nettoyage de la mosquée ?

LE JEUNE

Est-ce que je pratique les jeûnes surrogatoires ?

LE CORAN

Est-ce que je lis une partie déterminée (par exemple 2 *hizb* pour le terminer tous les mois) du Coran chaque jour ?

Est-ce que j'adopte le comportement adéquat avec le Coran ? (les ablutions, se diriger vers la qibla, une bonne lecture, concentration et la pratique).

Est-ce que je dispose d'un programme d'apprentissage du Coran ?

Est-ce que je révisé ce que j'ai appris afin de ne pas l'oublier ?

Est-ce que je lis ces sourates: La Vache, La Famille de Imran, Le verset du Trône, La caverne, Ya Sin, La Royauté?

LE SOUVENIR D'ALLAH

Est-ce que je me rappelle Allah souvent ? (A la maison, au travail, en voyage, dans la rue, à la mosquée...)

Est-ce que j'utilise les invocations connues ?

LES INVOCATIONS

Est-ce que je pratique le bon comportement vis-à-vis des invocations ? (choisir les bons moments, se diriger vers la qibla, baisser la voix, se concentrer, le souhait, la crainte, la certitude, souvenir d'Allah, la prière sur le prophète, le repentir et ne pas s'empreser).

Est-ce que j'invoque Allah dans les événements importants ?

Est-ce que je connais les invocations exaucées ?

L'EDUCATION SPIRITUELLE

Est-ce que je me repents envers Allah souvent ?

Est-ce que je connais les conditions nécessaires pour que le repentir soit agréé ?

(L'arrêt du péché le non- retour vers le péché, le regret du péché réalisé)

Est-ce que je ressens la crainte de Dieu ?

Est-ce que j'espère la miséricorde de Dieu et j'espère le Paradis ?

Est-ce que j'ai rempli mon cœur d'amour de Dieu ?

Est-ce que j'ai la volonté de m'écarter de tous les actes de désobéissance ?

Est-ce que je ressens la gravité des petits péchés ? Est-ce que je pleure de crainte de Dieu

en particulier dans la prière et dans la lecture du Coran ?

Est-ce que je multiplie les bonnes actions afin qu'elles effacent les mauvaises ?

Est-ce que je me rappelle l'autre monde et la mort souvent et qu'un jour je rentrerai dans ma tombe obscure ?

Est-ce que je sais que la foi est bâtie sur la pudeur et suis-je suffisamment pudique vis-à-vis d'Allah afin que je ne lui désobéisse pas ?

Est-ce que je patiente avec tous les maux qui m'arrivent ?

Est-ce que je me plains de ma situation auprès du créateur ou des créatures ?

LA VIE FAMILIALE

Est-ce que je respecte mes parents ?

Est-ce que je leur obéis en dehors de l'obéissance à Dieu ?

Est-ce que je leur fais du bien et je les aide lorsqu'ils sont touchés par des problèmes ?

Est-ce que je préserve les liens de parenté en allant visiter ma grande famille même s'ils ont coupé les relations avec moi ?

Est-ce que je donne à mon époux / épouse ses droits ?

Est-ce que j'arrive à régler les problèmes de couple avec sagesse et le bon comportement ?

Est-ce que je donne tous les droits à mes enfants ?

Est-ce que je corrige leurs erreurs et suis attentif à leur comportement tout le temps ?

BON COMPORTEMENT ET EDUCATION

Est-ce que mes relations avec les autres se basent sur la douceur et la bonté ou suis-je désagréable avec eux ?

Est-ce que je me présente devant les autres avec un visage accueillant ou repoussant ?

Est-ce que je sais que le sourire pour mes frères est une *sadaqa* ?

Est-ce que je salue souvent les autres et répond à leur salut ?

Est-ce que je serre la main à mes frères ?

Est-ce que je choisis les plus beaux mots avec les autres ?

Est-ce que je suis pointilleux sur la vérité dans les moindres détails ?

Est-ce que je sais que le mensonge même en plaisantant est interdit ?

Est-ce que j'aime pour les autres ce que j'aime pour moi-même ?

Est-ce que je déteste pour les autres ce que je déteste pour moi-même ?

Est-ce que je défends l'honneur de mon frère

lorsqu'il est touché dans son honneur ?

Est-ce que je cache les défauts de mon frère et ne les découvre pas devant les gens même par bonne intention ?

Est-ce que je maîtrise ma colère même si on m'y pousse ?

Est-ce que j'accepte les excuses de mon frère lorsqu'il est en retard ou absent ou n'a pas réalisé ce que je lui ai demandé ?

Est-ce que je sais que rire beaucoup tue le cœur ?

Est-ce que je fais attention à mes promesses ?

Est-ce que je me suis purifié de la jalousie et ne jalouse pas les autres pour les bienfaits que Dieu leurs a accordés ?

Est-ce que j'évite les mauvaises paroles et les insultes ?

Est-ce que j'évite de maudire les musulmans dans toutes les circonstances ?

Est-ce que j'évite de maudire le climat, les animaux, et les objets ?

Est-ce que j'évite de me moquer de mon frère même pour plaisanter ?

Est-ce que je sais qu'éviter ou couper les relations avec mon frère est interdit ? (Je ne peux pas me couper de lui plus de 3 jours)

Est-ce que j'évite la médisance et la calomnie dans toutes mes paroles ?

Est-ce que j'évite d'espionner les gens en écoutant leurs sujets personnels ?

Est-ce que je sais que le silence est une qualité ?

Est-ce que j'évite de tenir des propos vains ?

Quel doit être mon comportement dans la rue ?

- A) Je baisse mon regard.
- B) Je ne commets pas d'injustice envers les autres.
- C) Je réponds au salut.
- D) J'ordonne le bien.
- E) J'interdis le mal.

LES PRINCIPAUX DEVOIRS SOCIAUX

Est-ce que je respecte mes voisins et leurs suis serviable, même s'ils ne sont pas musulmans ?

Est-ce que je réponds à l'invitation de mon frère ?

Est-ce que je demande la permission d'entrée avant d'ouvrir sa porte ?

Est-ce que je sers mon frère avec tout ce que je peux ?

Est-ce que je porte aide aux orphelins et aux veuves ?

Est-ce que je rends visite aux malades (à la

maison ou à l'hôpital) ?

LES REVENUS LICITES

Est-ce que mon travail me permet de vivre indépendant des autres ?

Est-ce que j'évite, dans mon travail, toute chose "douteuse" qui peut m'emmener vers l'illicite ?

Est-ce que je vais à mon travail de bonne heure ?

Est-ce que j'évite toute tricherie, tromperie au travail ?

Est-ce que je fais correctement mon travail ?

Est-ce que je ne cache pas les défauts existants dans les produits que je vends ?

Est-ce que je prête attention dans l'achat de ma nourriture afin d'éviter les choses illicites ?

Est-ce que je me comporte correctement sur les lieux de mon travail ?

APPRENTISSAGE ET ENSEIGNEMENT

Suis-je convaincu que l'apprentissage de ma religion est une obligation ?

Est-ce que je tire mon enseignement des savants ou des livres ?

Est-ce que j'utilise ma raison pour comprendre la religion ou est-ce qu'elle est mon seul recours jusqu'à ce que je n'utilise qu'elle en oubliant qu'elle n'est qu'un moyen ?

Est-ce que je respecte les écoles juridiques et leurs imams ainsi que la divergence entre elles, sans que je n'impose mon choix d'avis aux autres ?

Est-ce que ma science est suivie par les actions et les actes ou reste-t-elle dans le domaine de la pensée uniquement ?

Est-ce que ma science est gardée pour moi ou sert-elle aux autres afin qu'ils en profitent ?

LA DA'WA POUR ALLAH

Est-ce que je sais qu'inviter les gens à l'Islam en général et en particulier est une obligation ?

Est-ce que je suis un bel exemple pour les autres en faisant refléter mes paroles par mes actes ?

Est-ce que j'utilise l'exhortation éloquente qui a un impact sur les esprits et les cœurs ?

Est-ce que lorsque je prêche pour quelqu'un j'évite de dévoiler ses défauts ?

Est-ce que je le conseille souvent et individuellement ?

Est-ce que je sais qu'il est interdit de juger les gens en les accusant ou en les excommuniant à partir d'éléments douteux ?

Par Abu Waqâss

De la bonne nouvelle !

Par la grâce d'Allah, désormais, vous pouvez consulter votre mensuel d'information Islamique " le vrai visage de l'Islam " sur votre site favori :

WWW.BISMILLAH-BF.ORG/

Ensemble pour un Islam décomplexé au Burkina Faso

PURIFICATION DE LA FEMME MUSULMANE

La métrorragie et ses règles

La métrorragie signifie la poursuite de l'écoulement du sang pour la femme, sans s'interruption tout le temps ou en s'interrompant pour une courte durée. Dans le premier cas, le sang ne s'arrête jamais de couler. D'après 'Aïcha, Fâtima bint Abou Habîche a dit au Prophète : « Je n'arrive jamais à me purifier. » Et dans une autre version : « Je suis atteinte de métrorragie et je n'arrive pas à m'en purifier. » Dans le deuxième cas, le sang ne s'arrête que rarement. Dans le hadith de Hamna bint Jahch, celle-ci a dit au Messager d'Allah : « Messager d'Allah, je fais de longues et abondantes métrorragies. » Rapporté par Ahmed et Abou Daoud. Elle est régie par des règles dont il est indispensable pour toute musulmane d'en connaître.

Les situations de la femme atteinte de métrorragie

La femme atteinte de métrorragie est soumise à trois conditions :

La première : elle doit avoir un cycle menstruel connu avant la métrorragie. Dans un cas pareil, la femme doit se référer à la durée de son cycle menstruel connu, pour distinguer sa période menstruelle et se soumettre à ses règles. Pour le reste, cela sera considéré comme de la métrorragie obéissant aux règles qui la régissent. Par exemple, lorsqu'une femme a l'habitude d'avoir ses règles pendant six jours au début de chaque mois, si elle est atteinte de métrorragie, son cycle pourra s'allonger et se poursuivre au-delà du cycle habituel. D'après Aïcha : « Fatima bint Abou Habîche a dit au Prophète : « Messager d'Allah, je suis atteinte de métrorragie et je n'arrive pas à m'en purifier ! Dois-je m'abstenir de prier ? » « Non, lui répondit-il, cela n'est que du sang qui dégage ; mais abstiens-toi de prier pendant les jours où tu as ton cycle menstruel puis lave-toi et prie. » Rapporté par Al-Boukhari.

En outre, dans le Sahih de Mouslim, il est rapporté que le Prophète a dit à Oum Habîba bint Jahch : « Abstiens-toi de prier (et de faire les autres choses dont la femme en menstrues est exempté) pendant la durée des jours où tu avais ton cycle menstruel, puis lave-toi et prie. » De ce qui précède, la femme atteinte de métrorragie qui connaît son cycle menstruel s'abstient de faire tout ce dont une femme en état de menstrues est exempté, durant les jours de son cycle, puis elle se lave et prie.

La deuxième : Elle n'a pas de cycle menstruel connu avant son atteinte de métrorragie, dans la mesure où la métrorragie se poursuit depuis le jour où il elle a vu le sang couler d'elle. Dans un cas pareil, cette femme doit faire preuve de distinction. Elle pourra faire la distinction de son cycle menstruel en se référant soit à la noirceur du sang, soit à son épaisseur soit à l'odeur, des signes qui lui prouvent qu'elle est en état de menstrues. Le reste sera considéré comme relevant de la métrorragie, obéissant aux règles qui la régissent.

Par exemple, lorsqu'une femme voit le sang couler d'elle pour la première fois et se poursuivre, mais elle le voit pendant dix jours devenir noir et le reste du mois rouge ou elle le voit pendant dix jours devenir épais et le reste du mois plus fluide ou bien encore elle le voit pendant dix jours avec

l'odeur des menstrues et le reste du mois sans odeur, son cycle menstruel sera celui où le sang sera noir, épais ou avec une odeur. Quant au reste, il sera considéré comme relevant de la métrorragie, en vertu de cette parole du Prophète Fatima bint Habîche : « S'il s'agit du sang des menstrues, il doit avoir la couleur noirâtre identifiable ; auquel cas, abstiens-toi de prier ; mais s'il s'agit d'un autre sang, fais tes ablutions et prie car il ne s'agit que d'un vaisseau sanguin. » Rapporté par Abou Daoud.

La troisième : Elle n'a pas de cycle menstruel connu qui lui permette de distinguer dans le sang qui se poursuit ce qui relève des menstrues et ce qui n'en relève pas, puisque le sang qui s'écoule d'elle a un seul aspect. Dans un cas pareil, cette femme doit agir comme agissent toutes les femmes, à savoir faire en sorte que le cycle menstruel soit de six ou sept jours chaque mois, et qu'il commence au début du moment où elle avait vu le sang s'écouler d'elle. Le reste sera considéré comme étant de la métrorragie. Par exemple, lorsqu'elle voit le sang pour la première fois au cinquième jour du mois, et que ce sang se poursuit sans qu'elle n'arrive à distinguer nettement le sang des menstrues ni avec la couleur ou autre, son cycle menstruel doit avoir une durée de six ou sept jours, commençant le cinq de chaque mois, en vertu du hadith de bint Jahch qui avait dit au Prophète : « Oh Messager d'Allah, je fais de longues et abondantes métrorragies ; peuvent-elles m'empêcher de prier et de jeûner ? » « Je vais te montrer comment faire : tu prends du coton et tu le mets sur l'endroit souillé, car il fait disparaître le sang » lui répondit-il. « C'est plus fort que cela » ajouta-t-elle. « Il s'agit d'un coup de folie du diable, lui répondit-il ; astreints-toi à

une période de menstrues de six ou de sept jours dans la science d'Allah puis lave-toi et, une fois que tu vois que tu es purifiée, prie les vingt-trois ou vingt-quatre jours et jeûne. » Rapporté par Abou Dâoud et Attirmidhi.

En parlant de six ou sept jours, le Prophète ne fait pas allusion au choix mais à l'effort de déduction, c'est-à-dire que la femme doit opter pour ce qui convient à sa situation en se comparant à celle qui lui ressemble corporellement ou qui lui est proche par l'âge ou la parenté ou au cas qui est semblable à son cycle menstruel et autres considérations.

La situation de celle qui ressemble au cas de la femme atteinte de métrorragie

Elle peut faire survenir à la femme des causes provoquant des hémorragies dans l'utérus, comme une opération dans la matrice ou autres, de deux façons :

La première : elle sait qu'elle ne pourra plus avoir ses règles après cette opération, comme lorsqu'il s'agit d'une ablation totale de l'utérus ou son obstruction, de façon à ce que le sang ne puisse plus s'écouler. Dans un cas pareil, cette femme ne sera pas soumise aux règles de la métrorragie mais sera dans la position de celle qui voit une couleur jaune, trouble ou une humidité après s'être purifiée ; par conséquent, elle ne doit pas s'abstenir de prier ni de jeûner ni d'avoir des rapports charnels ni de laver ce sang ; tout ce qu'elle doit faire, c'est de laver ce sang lors des prières et de placer une étoffe ou autre sur ses parties génitales pour empêcher le sang de couler, puis elle fait ses ablutions au moment de l'arrivée des horaires des prières, si ces prières ont

des horaires, comme les cinq prières obligatoires.

La deuxième : Elle ne sait pas si elle aura des menstrues après l'opération mais il y a des chances qu'elle ait ses règles.

Dans un cas pareil, cette femme est soumise aux règles de la métrorragie. Ceci est confirmé par cette parole du Prophète à l'adresse de Fatima bint Habîche : « Il s'agit d'un vaisseau sanguin et non de menstrues ; par conséquent, lorsque le cycle menstruel survient, abstiens-toi de prier. » Ainsi, sa parole : « Lorsque le cycle menstruel survient » indique que la règle de métrorragie à laquelle est astreinte, celle dont le cycle menstruel est possible, est une règle d'apparition et de disparition des règles, alors que le sang de celle dont le cycle menstruel n'est pas possible, est un sang découlant d'un vaisseau sanguin dans toutes les circonstances elle doit opter pour cela et si c'est la durée de sept jours qui lui convient le plus, elle doit opter pour cette durée. Lorsqu'une femme ménopausée constate des saignements, elle doit interrompre la prière et le jeûne pendant une période équivalente à celle qu'elle connaissait lorsqu'elle avait encore ses règles. En outre, avant l'accomplissement de chaque prière, elle devra renouveler ses ablutions en prenant soin de bien nettoyer son vagin, puis appliquer immédiatement une serviette hygiénique afin de limiter l'écoulement. En raison de cette contrainte, elle pourra regrouper ses prières : zouhr et asr et maghreb et icha', soit en les reculant soit en les avançant. En revanche, elle n'est pas autorisée à raccourcir ses prières. Wassalam Aleykoun

Par Oum Djamil

Le vrai visage de l'islam

Si Dieu l'avait voulu il aurait fait de vous une seule communauté. \$5v48



Prix : 300 F CFA

Votre Mensuel d'information islamique à ne pas manquer !

Les annulatifs de l'Islam « Nawaqid al Islam »

L'Islam est une religion simple et subtile en même temps. on a « les annulatifs de l'islam ». Autrement dit un acte qu'on pose dans l'Islam qui peut détruire notre foi. Qu'Allah nous en préserve.

Sache qu'il y a dix choses qui annulent l'Islam :

- **La première** : Le polythéisme dans l'adoration d'Allah 'azza wa djall. Allah ta'âlâ a dit :

« Certes Allah ne pardonne pas qu'on Lui associe. A part cela, Il pardonne à qui Il veut. » (Sourate 4 verset 48)

Et Allah dit :

« *Quiconque associe à Allah (d'autres divinités) Allah lui interdit le Paradis; et son refuge sera le Feu. Les injustes n'ont pas de secoureurs* »

(Sourate 5 verset 72)

Cela comprend le fait d'égorger un animal en sacrifice pour un autre qu'Allah, comme par exemple celui qui sacrifierait pour un djinn ou un tombeau.

- **La deuxième** : Celui qui met des intermédiaires entre Allah et lui qu'il invoque, leur demande l'intercession, et en qui il place sa confiance, devient par cela mécréant selon l'unanimité.

- **La troisième** : Celui qui ne considère pas les polythéistes comme des mécréants, ou bien qui doute de leur mécréance, ou authentifie leur doctrine, devient mécréant.

- **La quatrième** : Celui qui a la conviction qu'une guidée, autre que celle du prophète -salla llahou 'alayhi wa sallam- est plus parfaite que la sienne, ou qu'un jugement autre que le sien est meilleur, comme ceux qui préfèrent le jugement des tawâghît à

son jugement, est un mécréant.

- **La cinquième** : Celui qui déteste une chose venue du messager d'Allah est un mécréant, et même s'il la met en application.

1 -Les polythéistes comprennent tous les mécréants.

2 -« Tawâghît » en arabe est le pluriel du mot « tâghoût », c'est un mot qui désigne tout ce dans quoi l'homme dépasse ses limites envers ce qu'il adore, ce qu'il suit ou ce à quoi il obéit, comme par exemple : Satan, celui qui se fait adorer en dehors d'Allah et qui en est satisfait, les sorciers et ceux qui prétendent connaître l'inconnu, celui qui juge par autre que la loi d'Allah, et tout ce qui contredit la loi islamique.

3 -Cela est prouvé par le verset « *C'est parce qu'ils ont détesté ce qu'Allah a fait descendre qu'il a rendu vaines leurs oeuvres.* » (Sourate 47 verset 9)

- **La sixième** : Celui qui rabaisse une chose faisant partie de la religion, ou de la récompense d'Allah ou du châtement est un mécréant, cela est prouvé par les versets : « Dis : Etait-ce d'Allah, de ses versets et de son Messager que vous vous moquiez ? Ne vous excusez pas, vous êtes certes devenu mécréant après avoir cru » (Sourate 9 versets 65-66)

- **La septième** : La sorcellerie, qui inclut le

çarf et le 'atf, celui qui la pratique ou l'agrée est un mécréant, et cela est prouvé par le verset :

« ...mais les démons sont mécréants car ils enseignent aux gens la magie ainsi que ce qui est descendu aux deux anges Harout et Marout, à Babylone; mais ceux-ci n'enseignaient rien à personne, sans qu'ils n'aient dit d'abord: « Nous ne sommes rien qu'une tentation: ne sois pas mécréant », et ils apprennent auprès d'eux ce qui sème la désunion entre l'homme et son épouse. » (Sourate 2 verset 102)

- **La huitième** : Secourir les polythéistes et les aider contre les musulmans, cela est prouvé par le verset :

« *Ô croyants, ne prenez pas pour allier les juifs et les chrétiens, ils sont alliés les uns aux autres. Et quiconque d'entre vous les prend pour allier est alors un des leurs, certes Allah ne guide pas les gens injustes.* » (Sourate 5 verset 51)

- **La neuvième** : Celui qui croit au fait que certaines personnes peuvent sortir de la loi islamique de Mouhammad le messager d'Allah, « *salla llahou 'alayhi wa sallam* » de la même manière qu'al Khadir pouvait sortir de la loi de Moûssâ (Moïse) 'alayhi salâm ; est un mécréant.

- **La dixième** : Se détourner de la religion d'Allah, ne pas l'apprendre ni la pratiquer, et cela est prouvé par le verset :

« *Qui est plus injuste que celui à qui les versets d'Allah sont rappelés et qui ensuite s'en détourne? Nous nous vengerons certes des criminels.* » (Sourate 32 verset 22)

Et il n'y a aucune différence concernant ces annulations de l'Islam, entre celui qui les commet pour plaisanter, sérieusement, ou par peur, seul celui qui y est contraint est excusé.

Chacune de ces annulations fait partie des choses les plus dangereuses, et les plus commises. Il faut donc que le musulman y prenne garde et qu'il en ait pas peur pour lui-même. Nous cherchons protection auprès d'Allah contre les causes de sa colère et la douleur de son châtement.

Et Allah demeure Le plus Savant, et Louange à Allah, Seigneur de l'Univers.

La contrainte a été définie par les savants comme étant par exemple le cas où les mécréants obligeraient le musulman à apostasier, en lui mettant un sabre sur la nuque par exemple, et que s'il n'apostasie pas il y a réellement risque qu'ils mettent leur menace à exécution, dans ce cas il lui est permis de faire apparaître la mécréance, mais à condition que dans son cœur il reste serein sur la foi de l'Islam. La torture est également considérée comme une contrainte, à condition que dans son cœur il reste serein de la foi. Quant à celui qui est contraint mais que dans son cœur il est serein sur la mécréance, alors c'est un mécréant, même s'il était contraint.

Par Abou Waqâss

Initiative

RIM TOP SERVICE INFORMATIQUE/BUSINESS

INFORMATICIEN-FORMATEUR
IMPORT/EXPORT VEHICULES
ET ORDINATEURS TOUTE SERIE
LOCATION DE VEHICULES



Tél : 70303901/78176228/76625918/50420549 - e-mail : oalmalick@gmail.com

CHEIKH ABDOUL FATHAH MAHMOUDOU DU NIGER

« Il faut revenir à la définition du terme musulman »

Par la grâce d'Allah, le cheikh Abdoul Fathah Mahmoudou, prédicateur musulman, fonctionnaire au ministère nigérien des finances, est au Burkina pour des raisons professionnelles. Nous avons saisi cette occasion pour échanger avec lui sur des questions qui intéressent le monde musulman aujourd'hui.

Je me nomme Abdoul Fathah Mahmoudou, Nigérien, fonctionnaire au ministère nigérien des finances précisément à la Direction générale des impôts. Je suis au Burkina Faso dans le cadre d'une formation.

En tant que prédicateur musulman, comment transmettre le message de l'Islam aujourd'hui ?

Nous entamons par louer Allah et implorer son salut sur le prophète (psl), pour voir comment transmettre le message de l'Islam, referons-nous au Coran où il est dit : « *Appelle les gens dans le chemin d'Allah par la sagesse et par une bonne exhortation...* ». Le Coran nous recommande de poser des exemples évidents. Voyons-en Pharaon (Ramsès 2) qui a tué plus de 6000 âmes, le jour où Dieu a décidé d'envoyer Haroun et Moïse pour le rappeler à l'ordre. Qu'est-ce que Dieu a recommandé : Il leur dit lorsque vous arrivez chez lui, dites-lui des paroles douces afin qu'il se rappelle et qu'il craigne ».

Un exemple pour étayer ce que je dis, quand on ne sait pas parler on peut ne pas faire passer un message.

Quand quelqu'un vous dit : j'ai rencontré ton père, et un autre vous dit : j'ai rencontré le mari de ta mère. Quelle est la différence entre les deux ? Parmi ses deux qui vous insulte ?

Que pensez-vous de l'utilisation des medias ?

Tout ce que Dieu a fait pour l'homme, c'est un bienfait. C'est à lui de savoir l'exploiter, soit dans le bon sens ou dans le mauvais. C'est tel qu'Allah nous a créé avec les sens, pourquoi cela ? C'est pour que nous puissions les utiliser pour réussir auprès de lui. Malheureusement, on les utilise à d'autres fins

Au Burkina, l'on a tendance à mettre la construction des mosquées au-dessus de celle des infrastructures comme santé et autres ?

Tout revient à la compréhension qu'on fait de l'Islam. Le messager de Dieu dit qu'il a vu un homme se pavaner au paradis pour avoir dégagé ce qui nuit à la circulation. Donc, si dégager des objets nuisibles permet d'avoir le paradis que dire de ceux qui construisent des routes. L'eau est la source de vie, il nous ait éga-



Cheikh Abdoul Fathah Mahmoudou

lement rapporté, l'histoire de cette dame qui, pour avoir donné à boire à un chien assoiffé, Dieu lui a absous ses péchés. Construire une maison de passage permet d'avoir l'absolution de nos péchés. Tout ceci pour dire que quiconque érige un lieu de santé, un forage, une route aura les mérites incontestés de Dieu. Dans la même lancée, le prophète (psl) dit que quiconque tâte la tête d'un orphelin, le nombre de cheveux que les doigts auront touchés équivaut au nombre de récompense que la personne gagne. Il dit que celui qui fait du bien à un orphelin sera son compagnon dans le paradis comme ses deux doigts.

Quiconque fait du bien à une veuve, c'est comme un combattant dans le sentier de Dieu.

De nos jours, les musulmanes accouchent dans les cliniques et dispensaires construite par des non musulmans, no-

tamment catholiques et protestants. C'est regrettable.

Un savant Pakistanais du nom de Salim Farruk dit dans son document, que le problème des musulmans est une question d'éducation ?

Ce monsieur que je ne connais pas à raison. Je vous disais tout à l'heure que l'Islam, ce n'est pas seulement le spirituel mais aussi une façon de vivre. Si Allah nous dit, vous êtes la meilleure communauté qu'on ait surgit sur terre. Cela signifie que les musulmans doivent être une référence, ou tout doit être copié chez eux. Malheureusement, ne connaissant pas qui nous sommes, c'est nous qui copions d'autres personnes.

De nos jours les pays musulmans sont très riches, mais ils restent politiquement faibles. Même dans la sous-région

Ouest Africaine, les musulmans sont très riches, mais la majorité d'entre eux croupissent dans la pauvreté ?

Déjà, il faut impérativement savoir que l'Islam prône la solidarité, au point où l'Islam dit n'est pas croyant celui qui se gave de nourriture pendant que son voisin meurt de faim. On ne doit pas posséder de la richesse pendant qu'à côté de nous quelqu'un meurt de faim. C'est ainsi que l'Islam exige du riche de prélever la part des pauvres (la zakât). Ce impôt-là, est-ce que les riches arrivent à le prélever ? S'ils le prélèvent en fonction du taux qu'on leur impose, est-ce qu'il le remet aux ayants droits ?

On dit que le terroriste a un visage musulman ?

Moi, je peux vous dire que l'Islam ne connaît pas le terrorisme. Ces termes venant de l'Occident, quand on veut ternir l'image de l'Islam, on lui trouve des mots se terminant par « Isme », intégrisme, terrorisme, islamisme etc.

La réalité est qu'il y a des gens qui ont des comportements qui violentent de innocentes personnes, au nom de l'Islam ?

Il faut revenir à la définition du terme musulman pour comprendre qu'ils ne sont pas musulmans.

Le boko haram, nous donne l'occasion de souligner des cas assez barbares comme le massacre des étudiants, l'explosion d'église...Quelle lecture faites-vous de ce groupe ?

Le nom « Boko-Haram » signifie que la langue étrangère est interdite. Pourtant le prophète (psl) nous dit quiconque apprend la langue d'un peuple est à l'abri de leur mal. Le messager a délégué des gens pour qu'ils aillent apprendre d'autres langues afin de pouvoir servir l'Islam.

A notre enfance, quand on partait à l'école des blancs, les gens disaient que c'est de la mécréance. Ils avaient leurs raisons, certes. Mais aujourd'hui, c'est dans cette langue que nous faisons la promotion de l'Islam.

Par ce nom déjà, on sait qu'ils ne défendent pas la cause de l'Islam. Imaginons que vous êtes en cours voyage et au court de ce voyage, vous rencontrez quelqu'un qui parle votre langue, automatiquement

vous devenez des frères ?

Et c'est l'Islam maintenant qui va vous dire de ne pas apprendre la langue d'autrui et comment on va parler à ceux qui ne comprennent pas l'Arabe ?

Quand on regarde la situation égyptienne où l'armée est soutenue par l'Arabie Saoudite. On a vu les massacres que cela a engendré et continu aujourd'hui avec les attentats sporadiques. La Syrie, où les rebelles sont soutenus encore par le régime saoudien entre d'une part, le pouvoir de Bachar El Assad par la république Islamique d'Iran ; un peu partout c'est le même constat, comme l'Irak, l'Afghanistan, le Pakistan et même jusqu'à en Afrique ?

C'est la preuve qu'ils s'écartent tous de la voie tracée par le Coran et le prophète (psl). Ils n'obéissent ni à Allah ni à son messager.

Pourtant ce sont ces mêmes personnes qui se présentent comme la vraie source de l'Islam ?

On peut tromper les hommes mais pas Dieu.

Le travail de la femme musulmane anime toujours les débats. Quel est votre avis là-dessus ?

L'Islam ne refuse pas à la femme de travailler, surtout un travail qui le permet d'être femme et d'être mère, c'est ça que l'Islam recommande. Un travail dans lequel la femme ne va pas être déshonorée où elle doit être respectée.

Soyez plus précis.

La première femme du prophète (psl) était commerçante, chef d'entreprise, elle a engagé des hommes pour travailler pour elle.

Au temps du prophète (psl), les femmes partaient à la guerre, elles soignaient les blessés, elles enseignaient le Coran. Quand on prend Aïcha (qu'Allah l'agrée), elle a enseigné les hommes comme les femmes. Donc, pour dire qu'on a besoin des femmes musulmanes dans l'enseignement, dans les hôpitaux, dans les centres de santé. Trouvons-nous juste que ce soit un homme qui accouche une femme, ce n'est pas normal. Nous avons suffisamment de sœurs, elles ont besoin d'une bonne formation pour alléger la tâche au niveau de l'accouchement et autres aspects où c'est la femme qui est mieux placée pour exercer.

Parmi les hommes ?

On ne refuse pas à la femme musulmane de travailler. Mais l'Islam interdit la mixité. Pendant qu'elle se retire avec le



être un bon musulman, c'est de savoir vivre avec tout le monde dans le respect mutuel, en conformité avec le sens du terme musulman

directeur dans le bureau quelque chose peut se produire dans ce frottement soi-disant professionnel. Le prophète (psl) nous dit clairement que lorsqu'une femme et un homme s'isolent ensemble, c'est le démon qui est leur troisième. C'est pour dire que le travail en milieu homme nécessite beaucoup de prudence et d'attention, à force de voir et de se frotter régulièrement, l'amour et le désir finiront par naître. Nous préconisons que les femmes travaillent ensemble, qu'elles s'endettent entre elles ; qu'elles évitent au maximum les milieux des hommes parce que l'homme reste ce qu'il est.

Peut-elle devenir chef d'entreprise ?

Elle peut assumer pleinement le rôle de chef d'entreprise comme la première épouse du prophète (psl), et comme d'autres femmes qui ont su mener des équipes.

Présidente d'une république ?

La femme ne peut pas assumer les mêmes responsabilités que l'homme même du point de vue mental. Ce n'est pas une question liée à l'intellect mais plutôt à la ténacité mentale. Dans certaine situation les femmes émotionnellement ne tiennent

pas. Pour comprendre, il faut savoir que le cœur de la femme est très émotionnel et tendre, c'est naturel, pendant que celui de l'homme est dur. Donc en définitive sur la question, la musulmane ou la femme ne peut pas devenir présidente.

Le voile aujourd'hui est également un sujet d'actualité. Quel est votre point de vue ? Le voile est-il une recommandation divine ?

C'est une instruction de Dieu. Sans aucun doute. La femme n'est pas n'importe qui, que quiconque peut contempler à tout moment. Par exemple, il y a des entreprises ou des directions que vous allez voir inscrire « *interdit à toute personne étrangère* ». Donc, la femme doit être réservée à son mari à ses enfants et aux membres de sa famille, pas à tout le monde. Elle doit être dans le voile.

Chez nous ici, c'est la couleur noire qui est la plus convoitée. Y a-t-il une couleur imposée ?

Il n'y a pas de couleur imposée. Le choix reste personnel. Le Coran n'a pas imposé une couleur spécifique.

Quelle lecture faites-vous sur le voile

intégral ?

Le Coran est on en peut plus claire la dessus. La femme doit se couvrir tout le corps sauf les endroits apparents. Ces endroits apparents sont le visage, les mains, les pieds.

Maintenant, il y a l'interprétation des Oulémas, qui ont convenu que pour apprécier la beauté c'est par le visage. Pour eux c'est de là que le mal peut provenir. Certaines femmes vous charment par leurs mains et leurs pieds. En la matière chacun opte pour ce qui le convient. L'essentiel, c'est dévoiler.

Le mariage forcé est toujours de mise dans nos sociétés. On oblige souvent la jeune fille musulmane à se marier à une vieille personne ?

La personne humaine n'est pas une propriété d'une autre personne qu'elle peut en disposer comme elle veut. Dieu a dit nous l'appartenons et c'est vers lui que se fera notre retour. On ne peut pas donner sa fille à quelqu'un sans son consentement. Quand on donne sa fille à quelqu'un qu'elle n'aime pas, ils ne pourront pas vivre ensemble. Cet exemple s'est produit à l'époque du prophète où lui-même a donné sa cousine en mariage à un esclave noir affranchi. Comme Zainab ne voulait pas de ce monsieur, le mariage n'a pas marché. Il y a aussi l'Histoire de cette jeune fille que son père a donné en mariage sans consentement, et elle s'est plainte au prophète. Le messager de Dieu a ordonné d'arrêter ce mariage. La fille a répliqué que si elle a fait c'est pour cela que l'on sache que la femme a un droit et qu'on ne doit pas la donner en mariage à quelqu'un qu'elle n'aime pas. Donc, c'est dire que si vous n'aimez pas un plat, vous ne pouvez pas le consommer, si vous n'aimez pas quartier vous ne pouvez pas y habiter et à plus forte raison une personne. Quand y a pas l'amour ce serait invivable et il y a des conséquences amères liées à ça.

Le rapport entre musulmans et chrétiens ?

Le prophète a vécu avec des chrétiens et même des animistes et il y avait un bon rapport entre eux.

Pour nous, être un bon musulman, c'est de savoir vivre avec tout le monde dans le respect mutuel, en conformité avec le sens du terme musulman « *celui par qui les gens sont à l'abri de son mal* ».

Votre dernier mot ?

Je souhaite que chacun de nous puisse apprendre l'Islam afin de l'appliquer selon l'orthodoxie.

Interview réalisée par A. G

LE MAOULOU A LA LIBULMESCO

La tradition a été respectée

La nuit du 25 janvier fut la date choisie par la Ligue Burkinabé à la lecture et à la mémorisation du Saint Coran (LIBULMESCO) pour célébrer la naissance du prophète (psl), communément connue sous l'appellation de Maouloud. Elle a connu, entre autres, un rappel succinct du docteur Diawara Gaoussou, qui brossa l'importance d'un tel événement et le personnage du messenger de Dieu, dont n'eût été sa venue le monde ne connaîtrait guère l'Islam dans ce format. Le conférencier de cette nuit fut le Cheikh Démé.

Le président du comité d'organisation Adama Zoungrana dans son allocution, a laissé comprendre que même si le Maouloud reste diversement apprécié, il est indispensable que la naissance d'un grand homme comme le prophète (psl), passe inaperçue. Celui dont Lamartine a fait les éloges pour la justice qu'il a amenée à l'humanité. Cheikh Mahmoud Bandé est revenu sur la question de Bid-a. Pour justifier la célébration du Maouloud, il a cité un verset du Coran dans lequel Dieu dit : « *Dieu et ses anges prient sur le prophète, et vous qui portez la foi, priez sur le prophète...* ». Après cette mise au point, va-t-on dire, la parole est revenue au Cheikh Abdour Rahman Demé. Ce savant s'étendit en long et en large sur les contradictions et les divergences liées à la célébration du Maouloud. Les preuves attestant le bien-fondé d'un tel événement sont abondantes dans l'histoire de l'Islam et des Savants. Le Cheikh a déclaré que le prophète, à son arrivée à Médine, fut accueilli en héros par les hommes, les femmes et les enfants. Toujours selon lui, cent grands savants ont célébré le Maouloud. Il est revenu sur le contenu du terme Bid-



De gauche vers la droite, Imam Bakayogo, Imam Karabimta, Cheikh Démé.



Docteur Diawara Gaoussou



Cheikh Mahmoud Bandé

a, « innovation » et a reconnu Compagnons orthodoxes avaient leur conception de ce terme ; les imams reconnus en Islam pour leur légitimité concédaient également une divergence sur la question d'innovation. Le Cheikh a invité les musulmans à un débat sincère sur la célébration du Maouloud. La biographie du prophète a constitué l'épine dorsale de son intervention dans laquelle bon nombre de fidèles musulmans ont trouvé leur compte.

Par S.O



Une vue des fidèles musulmans à la célébration du Maouloud

OUSMANE IBN AFFANE

Le généreux, le pudique, le calife, le beau fils du Prophète Mohammed

Le troisième calife de l’Islam après Aboubakr et Oumar, fut Ousmane Ibn Affane. Il a joué un grand rôle dans l’expansion de l’Islam et sa vie est pleine d’enseignements. Son œuvre est si importante qu’elle mérite d’être connue. L’homme à lui seul a plusieurs casquettes. Allons-y à la découverte d’une vie unique en son genre.

1- Ousmane avant l’Islam

Avant même d’embrasser l’Islam, Ousmane était respecté de tous et avait des qualités exceptionnelles au point que les gens juraient sur lui. Il était caractérisé par une pudeur qu’on ne retrouvait pas chez beaucoup de gens à son époque. Il n’a jamais commis un acte de bassesse du temps de l’ère préislamique. Lorsqu’Aboubakr vint lui parler de l’Islam, il se convertit immédiatement.

2- Mérites d’Ousmane

Ils sont très nombreux, nous en citerons seulement quelques uns :

Dans un long hadith rapporté par Boukhari, Abou Moussa Al Ash’ari raconte que le prophète (psl) était une fois entré dans un jardin, s’assit sur le bord du puits. Abou Moussa Al Ach Ari resta à la porte quand Aboubakr arriva et demanda à entrer. Le portier en informa le prophète (psl) qui dit : « *dis-lui d’entrer et annonce-lui le Paradis* ». Aboubakr entra et s’assit sur le bord du puits, à droite du prophète (psl). Peu de temps après, Oumar tapa à la porte ; le portier en informa le prophète (psl) qui dit : « *dis-lui d’entrer et annonce-lui le Paradis* ». Peu de temps après, Ousmane tapa à la porte ; le portier en informa le prophète (psl) qui dit : « *dis-lui d’entrer, annonce-lui le Paradis et qu’une épreuve qui le touchera* ». Ousmane entra, et ayant trouvé que le bord du puits était déjà occupé, s’assit sur le côté d’en face » (Boukhari, Mouslim).

Parmi les mérites d’Ousmane, il fut le seul à se marier avec les deux filles du prophète (psl), à savoir Rokhaya et Oum Kalsoum. Il se faisait appeler aussi l’homme aux deux lumières (Zoun Noûrayn) en références aux deux filles du prophète (psl). Abd Allah Ibn Omar rapporte que son oncle lui a dit : « Tu sais pourquoi Ousmane est surnommé Zoun Noûrayn? » Il répondit : « Non ». Il lui dit : « *Personne ne s’est marié avec deux filles d’un prophète depuis la création du monde à part Ousmane. C’est pour cela qu’il est surnommé “Zoun Noûrayn”* » (Sunane Al Bayhaqi).

Selon Aicha, le prophète (psl) était assis avec une cuisse découverte ; Abou Bakr lui demanda la permission d’entrer et il lui accorda sans changer de position ; ensuite Oumar le lui demanda il lui accorda

sans changer de position ; ensuite lui demanda Ousmane et il recouvrit sa cuisse. Quand ils sont sortis, je lui ai demandé : « *Ô Messenger d’Allâh, Abou Bakr et Oumar t’ont demandé la permission d’entrer et tu le leur as accordé sans changer ta posture; mais quand te l’a demandé Ousmane tu t’es recouvert ?* » Il dit : « *Ô Aïcha, ne devrais-je pas avoir honte d’un homme duquel, par Allah, les anges ont honte de lui ?* ». (Ahmad, Boukhari, Mouslim)

3- Attributs d’Ousmane

Ousmane était un homme plein de pudeur. Lorsqu’une femme de son époque avait de la pudeur, on la comparait à Ousmane ; c’est pourquoi le prophète (psl) disait que : « *la pudeur fait partie de la foi* » (Boukhari)

Il était également intelligent, car, du temps de l’ignorance, aucune décision importante n’était prise si Ousmane n’était pas présent. Ibn Ishaq raconte dans sa biographie ceci : « il y avait une importante rencontre qui devait regrouper tous les grands dirigeants de la Mecque ; lorsqu’ils se rendirent compte qu’Ousmane n’était pas présent, ils renvoyèrent la rencontre jusqu’à ce qu’Ousmane soit présent ». Cela montrait à quel point Ousmane était considéré par les siens.

Mais Ousmane n’était pas qu’intelligent ; généreux, il l’était aussi. Les musulmans avaient une fois besoin d’eau lors d’une préparation pour une guerre sainte. Le prophète (psl) demanda qui achèterait pour les musulmans un puits en échange contre le Paradis.

Ousmane acheta ce puits et le donna aux musulmans ; Grand commerçant de son temps, il revenait parfois de Cham avec beaucoup de marchandises ; les commerçants s’empressaient de lui proposer des prix fort intéressants, certains lui proposaient le double voire le triple de son prix d’achat. Ousmane leur disait : « *cette marchandise, je l’ai vendu à Celui qui me la multipliera par dix* » ; on lui demanda qui s’était ; il dit : « *Allah, Loué Soit-Il* » ; et il distribuait toute la marchandise aux musulmans.

4- Son Khalifat

Conseil d’élection d’Ousmane

Au moment où Oumar venait d’être

blessé, il se préoccupa aussitôt de la chose publique et du sort de l’empire musulman. Il fit appeler six personnes qui sont : Ali Ibn Abi Talib, Ousmane Ibn Affane, Abdarahmane Ibn Aouf, Zoubeyr Ibnoul Awam, Talha Ibn Oubeydoullah et Sad Ibn Abi Waqass. Il leur parla ainsi : « *c’est à l’un de vous que le pouvoir doit appartenir ; car le prophète (psl) était satisfait de vous au moment de sa mort. C’est vous, les six personnes que j’ai désignées comme membres du conseil, qui devez nommer l’un d’entre vous. En effet, si je me désignais un successeur: j’agirai comme celui qui a été avant moi et meilleur que moi ; et si je n’en désigne pas, je fais comme le meilleur des hommes, le prophète (psl). C’est vous que j’en charge, nommez l’un d’entre vous. Ne dépassez pas la limite de trois jours sans prendre une décision* ».

Nomination d’Ousmane

Après l’enterrement d’Oumar, les membres du conseil se réunirent. Après de longues discussions, Talha décida de soutenir Ousmane, Zoubeyr décida de soutenir Ali et Sad Ibn Abi Waqass décida de soutenir Abdourahmane Ibn Awf. On se retrouva donc finalement avec trois candidats potentiels au lieu de six. Mais comme Oumar avait désigné Abdourahmane Ibn Awf d’assurer l’intérim pendant ces trois jours, ce dernier entra dans toutes les maisons et leur demanda entre Ousmane et Ali, lequel ils choisiraient comme calife.

Disposant ainsi de ces statistiques, le troisième jour, après la prière du soir (Icha), il se rendit chez Ali, le sermonna toute la première moitié de la nuit, l’invita, s’il est élu, à craindre Dieu et d’appliquer Son livre (la Charia) et la souannah du prophète (psl), et que si Ousmane était élu, de lui prêter serment et d’accepter de lui suivre et se soumettre à lui.

Il se rendit chez Ousmane et demeura chez lui toute la deuxième moitié de la nuit, et fit autant qu’il l’avait fait avec Ali.

Une fois la prière de l’aube terminée, Abdourahmane Ibn Awf monta sur la chaire, appela Ali et Ousmane qui vinrent à lui. Il s’adressa à Ali en ces termes : « *ô Ali, j’ai fait le porte-à porte, et d’après mes statistiques, les gens préfèrent Ousmane ; je te demande, toi et moi, que nous nous soumettions tous deux à Ousmane et lui prêter serment d’allégeance* ».

Ali fut alors le premier à prêter serment à Ousmane ; puis tous les musulmans vinrent prêter serment à Ousmane. Ousmane devint alors le 3e khalife de l’Islam.

Nomination des gouverneurs

Ousmane, une fois élu, nomma des gouverneurs qu’il envoya dans chaque région ; il continua l’œuvre d’Oumar et appliqua la charia convenablement. Il conquiert des contrées occidentales telles que l’Afrique et l’Espagne ...

5- Mort d’Ousmane

Comme la saison de pèlerinage allait bientôt s’achever, les insurgés craignirent que le calife ne reçoivent de l’aide, surtout qu’il avait adressé aux pèlerins une lettre qu’Ibn Abbas était chargé de lire. Ils décidèrent donc d’attaquer la maison du calife.

Ils escaladèrent la maison par derrière sans que ceux qui gardaient la maison par devant ne s’en aperçoivent, et ils se précipitèrent dans la chambre du calife, qui venait de faire ses ablutions et de prier deux rak’a, et s’était mis à lire du Coran. Ousmane lisait, chaque veille de Vendredi, l’intégralité du Coran dans un seul Rakkat. Mohammad Ibn Abi Bakr fut le premier à se saisir de lui et tira sa barbe; alors Othman lui dit : « Mon neveu, si ton père était encore vivant, il n’approuverait pas ta conduite ! » Alors Mohammad Ibn Abi Bakr, pris de regret, se retira d’un air contrit.

Un autre groupe attaqua le calife, et il fut blessé à la tête. Quand sa femme Nayla voulut s’interposer, elle eut les doigts tranchés. L’un des insurgés nommé Amr Ibn Al-Hamid se jeta sur lui et lui assena neuf coups de poignards ! Lorsque la main d’Ousmane fut coupée, il leur dit : « Vous avez coupé la main qui, pour la première fois, a écrit le Coran ». Il finit par rendre l’âme et devint martyr, confirmant ainsi la parole du prophète (psl) qui, une fois, se tenant sur le mont Ohod en compagnie de Babacar, Oumar et Ousmane, ce mont trembla ; le prophète (psl) dit : « *Ô Ohod, tiens-toi tranquille, car sur toi, se trouvent le messenger de Dieu, le véridique et les deux martyrs* » (Boukhari). Tel fut donc Ousmane Ibn Affane, troisième khalife de l’Islam.

Qu’Allah lui fasse miséricorde.

Par A. W.

Les secrets de la concentration dans la prière

Le recueillement est une chose importante, qui se perd très rapidement, et qui est rare. Ils sont très peu nombreux les fidèles musulmans qui arrivent à sentir la saveur de la salaât. Pourtant le recueillement est le cœur de la prière. Une prière accomplie sans concentration perd beaucoup de sa valeur. Pour arriver à accomplir la prière à l'image du prophète et des Sahabas, un certain nombre de préalable doit être réuni.

Mérites du recueillement dans la prière

Allah a dit : {Certes ont gagné les croyants, ceux qui sont humbles (qui se recueillent) dans leur salat} (23/1)

Le Prophète a dit : "Il n'y a pas une personne qui accomplit une prière prescrite en faisant correctement ses ablutions, son recueillement, et son inclinaison sans qu'elle efface ce qui l'a précédé comme péchés tant qu'il ne s'agit pas des grands; et ceci tout le temps". (Mousslim)

'Ammâr Ibn Yâsir a dit : "J'ai entendu le Prophète dire : "L'homme finit sa prière alors qu'il ne lui a été attribué que le dixième de sa récompense, le neuvième, le huitième, le septième, le sixième, le cinquième, le quart, le tiers, ou la moitié". (Abou Dâwoud, An-Nasâi, Ibn Hibbân). Selon 'Afwân : Le Prophète a dit : "Celui qui prie une prière sans penser à quoi que ce soit de ce bas-monde, il ne demandera pas quelque chose à Allâh le Très-Haut sans qu'Il la lui accorde".

Ibn 'Abbâs a dit : "Deux unités de prière brèves et réfléchies valent mieux qu'une nuit de prières accomplies sans la présence du cœur."

Ibn Al-Qayyim (رحمہ اللہ) a dit : "Allâh « glorifié » a rattaché le recueillement dans la prière avec le succès, celui qui n'a pas atteint le recueillement dans sa prière n'atteindra pas le succès".

Exhortation au recueillement dans la prière

Allah a dit : {tenez-vous debout devant Allah, avec humilité.} (2/238)

Il a dit également : {Le moment n'est-il pas venu pour ceux qui ont cru, que leurs cœurs s'humilient à l'évocation d'Allâh et devant ce qui est descendu de la vérité [le Coran] ?} (57/16)

Selon Anas, le Prophète a dit : "Quand l'un de vous est en prière, il est en communica-

tion privée avec son Seigneur".

Le Prophète a dit : "Prie la prière d'un mourant comme si tu Le voyais (Dieu), car si tu ne Le vois pas, Lui te voit". (Ahmad, At-Tabarâni, Ibn Mâja, Al-Haythami qui l'authentifie)

Préalables à remplir pour une prière recueillie

Corriger son intention

Allah a dit : {Les hypocrites cherchent à tromper Allah, mais Allâh retourne leur tromperie (contre eux-mêmes). Et lorsqu'ils se lèvent pour la Salat, ils se lèvent avec paresse et par ostentation envers les gens. A peine invoquent-ils Allah.} (4/142)

Penser beaucoup à l'au-delà

Allah a dit : {certes, la Salat est une lourde obligation, sauf pour les humbles, qui ont la certitude de rencontrer leur Seigneur (après leur résurrection) et retourner à Lui seul.} (2/45-46)

Imaginer que cette prière soit la dernière. Le Prophète a dit : "Prie la prière d'un mourant comme si tu Le voyais, car si tu ne Le vois pas, Lui te voit". (Ahmad, At-Tabarâni, Ibn Mâja, Al-Haythami qui l'authentifie)

Etre prêt avant l'heure, et attendre la prière

"...attendre la salat et refaire les ablutions malgré les désagréments... ceci est le jihad..."

Prendre conscience de la valeur de la prière. Il faut être convaincu que l'on a une occasion d'or pour demander à Allâh ce qui nous manque et l'implorer pour sa protection et sa miséricorde.

Faire des prières surrogatoires

une naafila, on répare en faisant deux prosternations avant le salut final. "Kabla Salam".

Une erreur dans les 5 cas (2 à 6) ci-après n'entraîne aucune réparation, si la prière est une NAAFILA alors qu'elle entraîne une réparation si c'est une prière obligatoire. Donc si au cours d'une prière surrogatoire

Chaque salat obligatoire est attachée à une ou plusieurs salat surrogatoire.

Se débarrasser de tout ce qui pourrait gêner la concentration :

- 1-Se débarrasser de la faim
- 2-Se débarrasser de l'envie d'aller aux toilettes
- 3-Se débarrasser du sommeil
- 4-Renouveler ses ablutions
- 5-Ecouter l'appel à la prière et répéter derrière
- 6-Prier dans un endroit calme et sans choses qui distraient (à la mosquée pour les prières obligatoires)
- 7-Méditer sur les versets, prendre son temps

Ibn Qayyim a dit : "Il est totalement impossible d'atteindre le recueillement en même temps que l'empressement. Mais le recueillement ne s'atteint qu'avec le fait de prendre son temps, et plus on prend son temps plus on aura de recueillement".

Connaître le sens et apprendre les commentaires du Coran

Allâh (جلاوت) a dit : {Telles sont les paraboles que Nous citons aux gens; cependant, seuls les savants les comprennent.} (Sourate 29/verset 43) Pour méditer sur les versets pendant la prière, il faut bien sûr comprendre qu'est ce que l'on récite. L'apprentissage de la langue arabe a donc une place très importante dans la concentration pendant la salat. Voir aussi "Exégèse du Coran par Ibn Kathîr".

La concentration dans la prière présente trois étapes :

- L'attention que le serviteur porte à son cœur en le protégeant et le soignant des maladies des passions, des insufflations sataniques et autres pensées qui peuvent annuler la récompense de la prière ou la diminuer.
- L'attention qu'il porte à Allah dont il sait

qu'Il le surveille. Il L'adorera ainsi comme s'il Le voyait.

- L'attention qu'il porte aux sens des paroles d'Allah, aux détails de leur signification et à la soumission à Allah par la prière, de façon à leur donner leur dû en terme de recueillement, de quiétude et autres. En complétant ces trois étapes, le fidèle aura alors parfaitement accompli sa prière, et l'attention qu'Allah lui portera sera proportionnelle à sa concentration.

*Lorsque le fidèle se met debout pour prier, toute son attention sera portée sur la souveraineté absolue d'Allah et Son immensité. Le fidèle ne s'orientera donc ni à droite, ni à gauche.

Lorsqu'il prononce le *Takbîr*, toute son attention sera portée sur la grandeur d'Allah, Sa Majesté et Son immensité.

Lorsqu'il prononce la formule d'ouverture de la prière, il accordera toute son attention à la glorification d'Allah, Son éloge et celle des lumières éclatantes de Son visage, à exempter Allah de tout ce qui ne Lui convient pas, et à Le louer pour Ses attributs et Sa perfection.

Lorsqu'il cherche la protection d'Allah contre Satan le maudit, son attention sera portée sur le fait qu'il vient chercher refuge auprès du soutien inébranlable d'Allah, de Son pouvoir, du secours qu'Il porte à Son serviteur, de la protection qu'Il lui accorde, et de sa défense contre son ennemi.

Lorsqu'il récite les paroles d'Allah, son attention portera sur la connaissance d'Allah au travers de Ses paroles, comme s'il Le voyait et L'observait par le biais de Ses paroles, comme l'a affirmé un pieux prédécesseur : « Allah S'est manifesté à Ses serviteurs par le biais de Ses paroles. ». A ce sujet, les gens se divisent en plusieurs catégories, chacun percevant et ressentant les versets d'Allah d'une manière différente.

Rassemblés par O T.

PRIERE NAWAFIL

Comment répare-t-on les erreurs ?

Dans notre dernière parution, nous avons traité de la question des réparations des erreurs portant sur les prières prescrites. Cette fois-ci, nous tournons notre regard sur les réparations des prières surrogatoires ou Nawâfila.

Six cas donnent lieu à une réparation différente selon que l'erreur est faite lors d'une prière obligatoire ou lors d'une NAAFILA.

La récitation de la Fâtiha :

Si on oublie la récitation de la fâtiha dans une prière obligatoire, la rakate est nulle tant qu'on ne l'a pas rattrapée ; si c'est dans

une naafila, on répare en faisant deux prosternations avant le salut final. "Kabla Salam".

Une erreur dans les 5 cas (2 à 6) ci-après n'entraîne aucune réparation, si la prière est une NAAFILA alors qu'elle entraîne une réparation si c'est une prière obligatoire. Donc si au cours d'une prière surrogatoire

ou NAAFILA, on oublie de réciter un verset ou une sourate (après la Fâtiha), et qu'on s'en souvient après, aucune réparation n'est due.

En général, les Nawâfila sont dites dans la journée à voix basse et sont effectuées par série de deux et de 4 rakates tandis que les Nawâfila de la soirée peuvent être dites à

voix haute comme à voix basse. Mais si on récite à haute voix les Nawâfila dans la journée, aucune réparation n'est due et vice-versa, etc...

Une exception cependant est faite lorsque les erreurs sont relatives aux prières de Chaf'i et Wit'r ; c-à-d. les trois prières surrogatoires qui concluent la nuit avant le

sommeil.

Comment réparer une erreur commise au cours de Chaf-i et Witr ?

Il y a 4 cas :

Le 1er cas sur la prière de witr : doute sur le nombre de rakate ?

On a déjà fait les 2 rakates de Chaf-i et on est en train d'accomplir la rakate de witr. Au cours de cet acte, on est tout à coup saisi par le doute : en effet l'on doute si on n'est pas en train de faire une 2ème rakate au lieu d'une seule (witr).

A ce niveau deux possibilités s'offrent à nous :

Primo : on termine ladite rakate et on met le salut final.

La réparation qui s'y impose, c'est que l'on doit faire deux prosternations après ce salut final. "ba'ada salam" (afin d'annihiler le rajout – au cas où on aurait fait réellement une 2ème rakate).

Secundo : on termine la rakate, avec le salut final. L'on procède à deux prosternations, "ba'ada salam". Puis on refait une rakate (pour éliminer le doute et être sûr d'avoir fait une seule rakate pour witr).

Le 2ème cas portant sur la prière du Witr : c'est la position de la tachahoud (tahiya).

On est soit à la première ou à la troisième rakaate mais on n'est plus sûr si c'est le tahiya des deux premières rakates, ou celui du witr ?

Ici, la solution, on met le salut final.

Et on fait deux prosternations. "Ba'ada salam".

Puis faire une rakate (en guise de witr).

Dans ce cas, on considère qu'on était en position tahiya des deux premières rakate (donc c'est la thèse de la rakate « inférieure » qui joue), puis on ajoute la rakaat du witr avant de faire deux prosternations après le salut final.

3ème cas : on est en position assise

Mais on concède un doute si on est :

- à la 1ère rakate des deux premières rakates ?
- ou la 2ème rakate ?
- ou s'il s'agit du witr ?

La solution ici, c'est que l'on doit considérer qu'on est à la 1ère rakate des deux premières rakates puis on continue la prière. A la fin, on accomplit deux prosternations après le salut final, puis on termine la prière en accomplissant le witr.

Le 4ème et dernier cas : on est à la position de la tahiya du witr

On réalise soudain qu'on avait omis une prosternation lors de la prière des deux premières rakates.

Que faire ?

Réponse : - Dans ce cas, on se lève pour effectuer une rakate pour compléter la rakate du witr et considérer ces 2 rakates comme celle du chaf-i, suivi du salut final. La réparation qui s'impose, c'est de faire deux prosternations après ce salut final. On terminera la prière en accomplissant une rakate en guise de witr.

Réparations dans les autres rites

Les réparations décrites ci-dessus découlent de l'enseignement de l'Imam Mâlick, que Dieu soit satisfait de lui.

Les autres écoles présentent quant à elles des nuances voire des différences. En effet :

- Chez Imam CHAAFI (qu'Allah l'agrée), toute erreur est réparée par Kabla Salam « deux prosternations avant le salut ».

- Chez Imam ABOU HANIFA (qu'Allah soit satisfait de lui), toute erreur est réparée par Ba'ada Salam « deux prosternations après le salam ».

rée par Ba'ada Salam « deux prosternations après le salam ».

- Imam AHMED IBN HANBAL (que Dieu l'agrée), quant à lui, imitait la réparation faite par le Prophète (Paix sur lui) dans les erreurs déjà expliquées et appliquait dans tous les autres cas d'erreurs : Ba'ada Salam.

Les 10 cas de nullité de la prière :

Certains actes annulent complètement la prière. Ce sont :

1. Rire au cours de la prière (exprès ou pas).
2. Réparer une erreur relative à un acte ou une parole ayant un caractère uniquement recommandé (ex les arrêts recommandés dans la récitation de la fâtiha).
3. Manger ou boire au cours de la prière
4. Ajouter quelque chose exprès au cours de la prière
5. Trop parler au cours de la prière.
6. Souffler pour chasser ou enlever quelque chose.
7. Vomir
8. Se souvenir d'une prière non faite parmi les 5 dernières
9. Faire une prosternation ba'ada salam en même temps que l'imam alors qu'il nous reste 1 ou des rakates
10. Oublier une prosternation : avant le salut final « Kabla Salam », au-delà de 5 minutes.

Rattrapage des prières prescrites, (non faites)

- 1er cas

Vous n'avez pas fait une ou l'ensemble des 4 prières passées.

Dans ce cas, avant d'effectuer la prière en cours, vous devez effectuer ces prières d'abord.

Exemple : Il est l'heure de prier Magrib

alors que vous n'avez pas fait ni la prière de Midi, ni celle de l'après. Vous devez faire dans l'ordre :

- la prière de midi (Zohr) avec l'intention de la « payer », puis celle de l'après-midi (Asr) avec l'intention de la « payer »,
- puis celle de (Maghrib) avec l'intention de l'effectuer à son heure.

2ème cas

Vous devez 5 prières consécutives non faites :

- Dans ce cas, vous pouvez :
- soit les payer d'un trait et dans l'ordre,
- soit doubler chaque prière de la journée suivante au fur et à mesure qu'on les exécute :
- 2 à midi,
- 2 dans l'après-midi,
- Etc... Dans ces cas, on effectue la prière « actuelle » et on rattrape par la 2ème.

- 3ème cas

Si une personne a eu des périodes de prières non systématiques ou irrégulières, elle doit les effectuer par la suite.

Si on ne maîtrise pas la période où le nombre de prières, on doit considérer une période maximale et « payer » (de manière à écarter définitivement le doute).

Durant les périodes de rattrapage, il est interdit d'effectuer des Nawâfil ou prières surrogatoires, même pendant le mois de Ramadan tant qu'on n'a pas tout payé, exception faite des prières de :

- Fajr, Chaf-i et Witr, Tabaski et Aid El fitr, salutations de la mosquée (les 2 rakates qu'on fait lorsqu'on entre dans une mosquée, en guise de salutation à la mosquée).

Par Arounan GUIGMA

Source : SIRRADIOU SALIK, Tome 1, Page 128



LIPAO Sarl

Leader Informatique - bureautique, Produits - Assistance et Outillage

Siège et boutique: 11 BP 1720 CMS Ouagadougou / Tél. : 50 30 54 24 / Fax : 50 33 26 52

Service Commercial : Annexe / Tél. : 50 41 80 21 / Email : lipao@fasonet.bf, lipao@gmail.com, http://www.lipao.bf











VILLAGEOIS DE SAAB-TENGA

L'association rahma et Sharjah charity internationale volent au secours des foyers vulnérables

L'association rahma et Sharjah charity internationale font vraiment du bien-être des populations leur cheval de bataille. Le 9 janvier 2014, c'était au tour de village de Saab-tenga de découvrir la générosité et le grand cœur de ces associations. Un partage de vivres aux villageois était au programme.



Une vue des vivres



Les villageois ...

Les donateurs, qui ne sont autres que l'Association Rahma et Sharjah charity sont partis d'un constat : la saison des pluies de cette année n'a pas été bonne dans toutes les localités au Burkina Faso par manque de pluie. Les récoltes n'ont pas été à la hauteur des attentes. Même au plateau central, la rareté de la pluie a été constatée. Conséquence, la période de soudure se fait déjà sentir auprès de certains villageois. C'est pour cette raison que les donateurs ont effectué ce don en vivres afin de survenir à leurs besoins un tant soit peu. Pour permettre à tout le monde de bénéficier de quoi soutenir son ménage, les donateurs ont procédé à un recensement des habitants vulnérables du village. Lesquels se sont vu attribuer des tickets pour qu'ils puissent se rendre au lieu de partage afin d'être identifiés pour rentrer en possession de leur dû. Pour les do-



... très heureux ...

nateurs, cette nouvelle manière de procéder vise à identifier les familles sensiblement vulnérables. Par ce travail rigoureux, cent soixante foyers ont été identifiés. Les vivres étaient essentiellement constitués de riz, d'huile, des pâtes alimentaires et du sucre. C'est ainsi que chaque ménage a pu bénéficier d'un sac de 25 kg de riz, d'un bidon d'huile d'un litre, 5 kg de pâtes et d'un paquet de sucre. Le coût total de ce don est estimé à trois millions de nos francs. A l'issue de cette opération de distribution les bénéficiaires, dans l'ensemble, ont exprimé leur reconnaissance à l'endroit des donateurs, notamment "Sharjah Charity internationale et l'association Rahma pour la bienfaisance". Mais les donateurs ne comptent pas s'arrêter là. Ils projettent, par la grâce d'Allah, poursuivre ce geste dans d'autres localités.

Par Ablassé ZOUNGRANA



... chacun transportant son don.



UN ENTREPRENEUR, UNE VISION, UNE FOI

El Hadj Soumaila Nana, "une école" pour les musulmans d'aujourd'hui et de demain

El hadj Soumaila Nana, natif de Nédogo dans le Ganzourgou au début des années 1950, est l'invité de la rubrique "Sagesse du mois" que la Rédaction du Vrai visage de l'Islam vous propose en exclusivité. L'homme est un septuagénaire bâti de roc, un opérateur économique, fondateur de la chaîne de superettes "SONACOF", mais surtout un serviteur d'Allah. Il revient, dans les lignes qui suivent, sur son enfance, sur les évolutions de notre noble religion au Burkina ainsi que sur ses affaires. Cet entretien réalisé, par la grâce d'Allah et nous lui sommes reconnaissant, est d'une importance capitale pour les jeunes musulmans d'ici et d'ailleurs, d'aujourd'hui et de demain.

Par Le vrai visage de l'Islam (LVI): Salam aleykour El Hadj. Parlez-nous de votre enfance.

EL Hadj Soumaila Nana (ESN) : Wa aleykour Salam wa ramatoulâh wa barakatohou. Je remercie tout d'abord Allah le miséricordieux de m'avoir donné la vie qui a été la mienne. Je lui rends grâce pour la santé qui m'anime et pour l'occasion qui m'est offerte de m'exprimer par le canal de votre journal. Je suis venu au monde dans la commune de Nédogo, située dans la province du Ganzourgou, au Burkina Faso. Mon père a été rappelé à Dieu quand je n'avais que trois ans. En ce moment, il était compliqué de vivre orphelin. Ce ne fut donc pas du tout gai. Mais grâce à Dieu, ma mère, qui était toujours de ce monde, a su me donner un minimum qui me permit de survivre.

A l'âge de 13 ans, je débarquai à Ouagadougou chez mon beau-père, celui-là qui épousa selon la tradition, ma mère. Il était revendeur de petit mil au grand marché de Ouagadougou. Ses enfants ayant été conduits, cette même année à l'école coranique, j'ai été par cette chance envoyé chez le maître coranique, Boukary Tap-soba. A cette époque, il était connu sous le pseudonyme de "Dafin Mooré". J'y ai été durant dix longues années ponctuées d'études et de travaux d'intérêt.

Avez-vous souvenir de quelques personnes avec lesquelles vous avez passé une partie ou toute votre adolescence ? Bien entendu. De ceux qui sont vivants, je me souviens de Mahamoudou Zagré des Alimentations EZAMA. Il fut de la même promotion que moi à l'école coranique. Nous sommes restés de très bons amis. Il y a aussi Sofienné Nana et Salif Nana qui sont agriculteurs au Ganzourgou. Bon nombre d'entre mes camarades d'enfance ne sont plus de ce monde.

Etes-vous né musulman ?

Comme je vous le disais plutôt, j'ai vécu une enfance particulièrement compliquée. On ne s'occupait pas trop de moi. Ce n'est que plus tard, à mon arrivée à Ouagadougou et par la grâce d'Allah, à travers l'école coranique, que je ferai la connaissance de la religion.



El hadj Soumaila Nana

On raconte que l'école coranique de votre temps était bien plus compliquée. Je crois bien que c'est normal. En notre temps, l'école coranique n'était pas payante et les œuvres de bienfaisance à son endroit n'étaient pas aussi importantes qu'actuellement. C'était donc bien plus difficile. Quand nous mendiions, par exemple, c'était moins pour de l'argent que pour nous alimenter. Nous affûtions nos plus belles voix pour réciter des versets coraniques devant les domiciles afin de gagner de quoi subsister. Nous cultivions aussi à chaque saison pour la vente et pour approvisionner notre grenier. Pour le voyage de notre maître coranique à la Mecque, nous fîmes le déplacement du Ghana où nous dûmes travailler 04 années dans des champs d'igname.

L'Islam dans les années soixante ; Pouvez-vous partager avec nous les souvenirs que vous gardez de cette époque ?

Je puis vous dire que l'Islam prodiguait des valeurs qui furent fondamentales à son éclosion. Je veux parler du respect entre musulmans et pour les autres communautés. A cette époque, je crois bien, il y avait autant de musulmans que de chré-

tiens et il n'y avait à Ouagadougou qu'une dizaine de mosquées.

De la période de mon école coranique, je crois me souvenir que le grand Imam de Ouagadougou se nommait Bagayan. Je ne me souviens plus de son prénom. Il était reconnu pour le fait qu'il égrenait son chapelet avec la main gauche.

La Sunna n'est advenue qu'un peu plus tard, sinon nous ne connaissions que la communauté musulmane et la Tidjania. Cette dernière était essentiellement pratiquée par des Burkinabé issus du Nord (le Yatenga principalement). Les autres communautés affectionnaient beaucoup les musulmans pour les relations qu'ils entretenaient entre eux et pour l'élégance de la pratique islamique. Actuellement, il y a plus de musulmans que de chrétiens, plus de savants de la religion mais la cohésion entre musulmans et avec les autres communautés semble derrière nous.

De nos jours, les jeunes sont beaucoup plus attentifs à la richesse qu'aux les valeurs morales. Pourquoi cela, selon vous ?

A mon humble avis, c'est la marche du monde qui impose que les jeunes foulent

au pied ces valeurs fondamentales. Excusez-moi de le dire si crûment, la bêtise l'emporte de nos jours sur l'intelligence et l'argent l'emporte sur le bon sens. L'argent est, de plus en plus, au centre de tout. Sans argent, on n'a rien, sans argent, on n'est rien. Vous conviendrez avec moi qu'une société aussi fixée sur la finance n'érige que la frivolité, la corruption et la goinfreterie. Même un enfant de 4 ans ne bouge pas d'un pas sans argent. Cette situation est liée à la marche du monde mais aussi au délaissement de l'éducation familiale par une modernisation subtilement imposée par l'Occident. Les parents ne sont rien d'autres que des observateurs incapables de la ruine des valeurs. De toute évidence, il manque de la fermeté dans les rapports parents-enfants sans laquelle il ne peut y avoir des lendemains meilleurs pour les enfants. Il y en a qui s'en sortent mais la plupart buteront sur l'échec. Quand on fait un enfant, il faut le dresser très tôt. Il ne faut pas le laisser suivre "Le Blanc" et les tournures dégradantes de la modernité. Tout est une question de début. Si on rate le commencement, on a toujours du mal à redresser la barre. Sans une bonne éducation, après notre rappel à Dieu, ils souffriront immensément.

Que savez-vous sur l'introduction de l'Islam au Burkina Faso ?

Selon ce que nous avons appris, dès notre enfance, ce sont les voyageurs qui revenaient, entre autres, du Ghana, du Mali et de la Côte-d'Ivoire qui ont importé l'Islam au Burkina Faso. Pour le reste, les relations sociales ont servi à l'élargissement des bases de notre religion.

Quelle est la chose qui vous rassure le plus en Islam ?

C'est tout simplement la foi en Dieu. La foi inébranlable au Tout-puissant me rassure et conforte mon existence.

De nos jours, les jeunes ne perçoivent plus le mariage de la même manière que les gens de votre génération. Qu'est-ce qui explique cela ?

Il est un truisme que de l'affirmer. A notre époque, il n'était pas aisé de trouver une

Suite Page 16

Suite de la Page 15

femme avec qui se marier. On pouvait être quatre (04) ou plus sur une seule femme. Et pour sortir de la mêlée, il fallait faire preuve d'un bon comportement, au niveau social surtout. La jeune fille n'était pas seulement l'enfant de ses parents biologiques. Elle était l'enfant de ses oncles, tantes, grands-parents,...., qui font tous parti du collège qui doit approuver votre mariage avec la fille. Il fallait donc régulièrement rendre une visite de courtoisie à tout ce beau monde pour espérer l'emporter sur les autres prétendants. Une fois que le mariage a lieu, il est d'emblée considéré que vous faites partie de sa famille. Vous devez faire preuve de présence et d'action lors de tous les événements qui émailleront la famille. De nos jours, il y a beaucoup de filles. Les hommes, bien souvent, ne sont intéressés que par ce qu'elles ont d'intime et peuvent les délaisser à tout moment. Les rapports peuvent aussi être basés sur du factice. Par exemple, il nous est donné de voir des hommes qui empruntent des véhicules et autres artifices pour draguer et mettre sous leurs escarcelles des filles. Une fois que l'union est faite, elles se rendent compte du subterfuge et cherchent la séparation.

Pour mon premier mariage, nous étions six (06) sur le coup. J'étais le sixième mais j'ai fini par gagner. Ce ne fut pas un jeu d'enfants. C'était une femme dans tous les sens du terme qui méritait que plusieurs hommes se confrontent pour l'avoir. Pour la deuxième épouse, ce fut également compliqué. Au départ nous étions cinq (05). Je dis tout ça pour que vous compreniez comment la femme, à cette époque, était respectée. Je n'ai fait souffrir une seule de mes épouses.

Disons que je n'ai pas fait d'études classiques et pour certaines affaires commerciales que je menais, il fallait avoir près de moi une personne qui a fait des études et qui, plus est, très proche, sinon mes secrets seront à la portée de tous. C'est en ce moment que j'ai décidé de marier ma seconde épouse, une femme formidable et instruite, avec l'approbation de la première. Je vais vous faire une confidence : aucun de mes enfants n'a su qui d'entre les deux était sa mère biologique avant son entrée à l'école primaire. Preuve de la symbiose qui animait et anime toujours ma maisonnée.

Combien d'épouses et combien d'enfants avez-vous ?

J'ai exactement trois (03) épouses et quinze (15) enfants dont trois (03) filles et douze (12) garçons.

Comment parvenez-vous à concilier affaires et vie familiale ?

Disons que ma famille m'accompagne dans mes activités commerciales. Vous remarquerez que les grands enfants sont



Une vue de face de SONACOF

avec moi dans mes activités. Ma seconde épouse aussi. Ceux que vous ne voyez pas sont toujours sur les bancs des études. C'est un choix personnel et je l'ai toujours demandé à Dieu. Qu'il fasse en sorte que ma famille se retrouve autour de ce dont il m'a gratifié. Il m'a exaucé en ce sens qu'il a permis à ce que mon premier fils soit au devant de tout. Il y a encore plus merveilleux : le fait que ce fils connaisse Dieu. Toute chose qui anoblit sa vie sur terre, ainsi que celle de ses frères et sœurs. J'ai toujours pensé que pour la pérennité de mes affaires, il fallait que ma famille soit au parfum de ces arcanes.

Parlez-nous de vos débuts dans les affaires. Quel a été le secret de votre réussite ?



" Je suis mieux placé pour vous dire que le travail ne tue pas et qu'il est la seule voie du succès "

site ?

Disons qu'au tout début, j'ai démarré par une petite table de vente de bonbons et de tabac. J'étais revenu fraîchement de la Côte d'Ivoire d'où j'avais ramené un peu d'argent. Une partie de cette somme me permit d'acquiescer un vélo. Le reste, un peu plus de 15 mille franc CFA, servira à cette activité commerciale. C'est chez un commerçant habitant à Tanghin et exerçant à Rood-Woko, du nom de Sinaré Soumaila que j'achetais de la marchandise pour la revente. Aussi un frère aîné, qui faisait la navette entre Pouytenga et Ouagadougou pour le commerce de l'huile, me ramenait du savon en poudre que je revendais. Petit à petit, mes affaires se sont confortées et j'ai sollicité un prêt de cinq

millions auprès de la Banque Nationale de Développement (BND). Très malheureusement, au moment où j'ai rassemblé presque cette somme pour aller reverser à la banque, j'ai été victime d'un cambriolage. Il m'a donc fallu retravailler difficilement pour rembourser le prêt et faire prospérer mes affaires. Grâce à Dieu, tout s'est bien déroulé. Le résultat est devant vous.

Disons qu'il n'y a pas un grand secret dans la réussite. Il y a tout d'abord la volonté de Dieu et ensuite il y a la volonté qu'on y met. J'ai été éduqué dans de dures conditions et de cette même manière je mets tous mes efforts dans tout ce que j'entreprends par la grâce de Dieu. Quand j'étais en Côte d'Ivoire, j'ai eu la chance d'apprendre quelques rudiments du commerce. Et j'ai appris à travailler certains jours (les vendredis et samedis) 24 heures/24.

Vous remarquerez aussi que mes enfants travaillent sans un jour de repos dans la semaine. Je suis convaincu que le travail ne tue pas. Ayant travaillé dans de dures conditions (dans des plantations en Côte d'Ivoire), je suis mieux placé pour vous dire que le travail ne tue pas et qu'il est la seule voie du succès.

De nos jours quelques problèmes d'ordre politique assaillent nos populations. Quelles invocations formulez-vous ?

Je vous remercie pour cette question. Je ne suis pas un adepte de la politique mais comme tous, je sais lire les situations quand elles se présentent sous des formes désastreuses. Je prie donc pour nos hommes politiques pour qu'ils s'entendent au mieux et pour le bien de notre pays. Qu'Allah protège notre pays et que tous les fils du pays s'entendent.

Des bénédictions pour les musulmans ?

Qu'Allah leur montre la juste voie, qu'ils parlent d'une même voix ; qu'Allah les unisse afin qu'ils s'acceptent dans la vérité d'Allah ! Amin.